

L'ÉOLIEN, C'EST DEMAIN

ENQUÊTE PUBLIQUE

17 février ► 02 avril 2020



DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS !

Parce que l'énergie éolienne est une ressource stratégique durable dont le développement ne doit pas altérer l'environnement ni la santé humaine, le Gouvernement wallon souhaite compléter le cadre réglementaire existant avec des mesures applicables spécifiquement aux éoliennes.

PLUS D'INFO :

[PLAN-EXPLOITATION-EOLIENNES.WALLONIE.BE](https://www.plan-exploitation-eoliennes.wallonie.be)

Ou contactez votre administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur rendez-vous, à déterminer avec la personne de contact suivante :



Wallonie